



AVIS PUBLIC

Règlement SQ-2019-04

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement SQ-2019-04 amendant le Règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre afin de modifier une annexe**

Le règlement codifié est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 octobre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA